

Le Conseil d'État de Belgique

Volume 1

1

Le Conseil d'État est, par sa section de législation, un acteur majeur dans le processus d'élaboration des normes de l'État fédéral, des Communautés et des Régions. Il intervient à l'occasion de la finalisation des projets d'actes normatifs des pouvoirs législatifs et des autorités réglementaires. Ses avis donnent un éclairage juridique précis sur ces textes, mettant en évidence des questions relevant, par exemple, de la compétence juridique de leur auteur, du fondement de son action, du respect des formalités préalables ou de leurs éventuels manquements rédactionnels.

Par sa section du contentieux administratif, le Conseil d'État remplit de nombreuses missions juridictionnelles dans des contentieux bien connus (légalité des actes administratifs dans les contentieux les plus variés tels la fonction publique, l'urbanisme, l'environnement, les marchés publics), moins bien connus (cassation administrative des décisions des juridictions administratives, élections communales), voire peu connus (litiges financiers et bancaires, droit administratif des assurances ou des mutualités, recours de pleine juridiction ou en dommage exceptionnel imputable à l'administration).

Cet ouvrage, par son approche tant pratique que méthodique, guide le lecteur à travers les législations applicables, les procédures, les méthodes et la jurisprudence du Conseil d'État, tant de sa section de législation que de sa section du contentieux administratif. Il se caractérise notamment par une description complète, légisprudence ou jurisprudence à l'appui, de l'ensemble des procédures applicables tant devant la section de législation que devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

L'ouvrage présente d'autant plus d'intérêt à l'heure actuelle que, sans même prendre en compte les évolutions futures sur le plan institutionnel, il s'inscrit dans le cadre d'une généralisation de plus en plus accentuée de juridictions administratives spécialisées, aux niveaux tant fédéral que régionaux et communautaires, pour lesquelles les principes et procédures applicables sont le plus souvent inspirés de ceux applicables devant le Conseil d'État. Il s'efforce par ailleurs de faire le point sur la jurisprudence pertinente en la matière, tout en prenant en considération le plus souvent possible la jurisprudence tant des chambres de langue néerlandaise que des chambres de langue française de la section du contentieux administratif du Conseil d'État. Il comporte par ailleurs d'importants développements par rapport à la procédure de cassation administrative, laquelle prend une importance sans cesse croissante depuis la réforme opérée par la loi du 15 septembre 2006 et l'introduction d'une procédure de « filtrage » des pourvois en cassation.

Le Conseil d'État de Belgique

Le Conseil d'État de Belgique

Volume 1

Jacques Salmon ■ Jacques Jaumotte ■ Éric Thibaut

CONSETAT1
ISBN 978-2-8027-3441-3



www.bruylant.be


BRUYLANT


BRUYLANT

Le Conseil d'État de Belgique

Volume 2

2

Le Conseil d'État est, par sa section de législation, un acteur majeur dans le processus d'élaboration des normes de l'État fédéral, des Communautés et des Régions. Il intervient à l'occasion de la finalisation des projets d'actes normatifs des pouvoirs législatifs et des autorités réglementaires. Ses avis donnent un éclairage juridique précis sur ces textes, mettant en évidence des questions relevant, par exemple, de la compétence juridique de leur auteur, du fondement de son action, du respect des formalités préalables ou de leurs éventuels manquements rédactionnels.

Par sa section du contentieux administratif, le Conseil d'État remplit de nombreuses missions juridictionnelles dans des contentieux bien connus (légalité des actes administratifs dans les contentieux les plus variés tels la fonction publique, l'urbanisme, l'environnement, les marchés publics), moins bien connus (cassation administrative des décisions des juridictions administratives, élections communales), voire peu connus (litiges financiers et bancaires, droit administratif des assurances ou des mutualités, recours de pleine juridiction ou en dommage exceptionnel imputable à l'administration).

Cet ouvrage, par son approche tant pratique que méthodique, guide le lecteur à travers les législations applicables, les procédures, les méthodes et la jurisprudence du Conseil d'État, tant de sa section de législation que de sa section du contentieux administratif. Il se caractérise notamment par une description complète, légisprudence ou jurisprudence à l'appui, de l'ensemble des procédures applicables tant devant la section de législation que devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État.

L'ouvrage présente d'autant plus d'intérêt à l'heure actuelle que, sans même prendre en compte les évolutions futures sur le plan institutionnel, il s'inscrit dans le cadre d'une généralisation de plus en plus accentuée de juridictions administratives spécialisées, aux niveaux tant fédéral que régionaux et communautaires, pour lesquelles les principes et procédures applicables sont le plus souvent inspirés de ceux applicables devant le Conseil d'État. Il s'efforce par ailleurs de faire le point sur la jurisprudence pertinente en la matière, tout en prenant en considération le plus souvent possible la jurisprudence tant des chambres de langue néerlandaise que des chambres de langue française de la section du contentieux administratif du Conseil d'État. Il comporte par ailleurs d'importants développements par rapport à la procédure de cassation administrative, laquelle prend une importance sans cesse croissante depuis la réforme opérée par la loi du 15 septembre 2006 et l'introduction d'une procédure de « filtrage » des pourvois en cassation.

Le Conseil d'État de Belgique

Le Conseil d'État de Belgique

Volume 2

Jacques Salmon ■ Jacques Jaumotte ■ Éric Thibaut

CONSETAT2
ISBN 978-2-8027-3443-7



9 782802 734437

www.bruylant.be



BRUYLANT



BRUYLANT